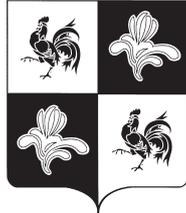


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 octobre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

Règlement d'ordre intérieur de la médiatrice bruxelloise

Projet de cadre du personnel de la médiatrice bruxelloise

**Proposition de budget ajusté 2022
et de budget initial 2023
de la médiatrice bruxelloise**

RAPPORT

fait au nom du Bureau et du Bureau élargi

par Mme Delphine CHABBERT

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Développements	3
3. Textes adoptés par le Bureau et le Bureau élargi	3

Mesdames,
Messieurs,

Le Bureau et le Bureau élargi ont examiné, en leurs réunions du 7 octobre 2022, le règlement d'ordre intérieur de la médiatrice bruxelloise, le projet de cadre du personnel de la médiatrice bruxelloise ainsi que la proposition de budget ajusté 2022 et de budget initial 2023 de la médiatrice bruxelloise.

Le Bureau et le Bureau élargi ont décidé de procéder à un examen conjoint de ces documents.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Delphine Chabbert a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Développements

La médiatrice bruxelloise est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022 et le service de médiation est ouvert au public depuis le 1^{er} septembre.

Durant cette période, la médiatrice a œuvré à la mise en place logistique et opérationnelle de son service et a procédé à une série de recrutements contractuels tout en respectant une procédure de sélection objectivée.

En exécution des décret et ordonnance conjoints, la médiatrice soumet aux instances des trois Parlements :

- son règlement d'ordre intérieur,
- ses projets de budgets 2022 et 2023,
- son projet de cadre pluriannuel.

Elle soumettra, une fois la vitesse de croisière du service atteinte, un projet de statut du personnel, et ce en 2023 en vue d'une adoption avant la fin de la législature.

Les Parlements devraient, eux, réfléchir à la mise en place d'un organe commun permettant d'examiner à l'avenir ces documents de manière conjointes.

Dans l'attente, ils ont été soumis à l'examen du Bureau élargi et du Bureau des Assemblées en vue d'être adoptés par les trois Assemblées en séances plénières.

Lors de leurs réunions du 7 octobre, le Bureau élargi et le Bureau ont approuvé ces documents et ont décidé de les soumettre au vote de la séance plénière.

3. Textes adoptés par le Bureau et le Bureau élargi

Il est renvoyé aux textes tels qu'ils figurent aux documents parlementaires 101 (2022-2023) n° 1, 102 (2022-2023) n° 1 et 103 (2022-2023) n° 1.

La Rapporteuse,

Delphine CHABBERT

La Présidente,

Magali PLOVIE

